

DONS SOLIDAIRES

COMPTES SOCIAUX
DONS SOLIDAIRES
ASSOCIATION LOI 1901

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

(Application des Règlements CRC 99-01 et 99-03 du 16 février 1999)

DONS SOLIDAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

SOMMAIRE

- **BILAN ACTIF**
- **BILAN PASSIF**
- **COMPTE DE RESULTAT**
- **ANNEXE**

DONS SOLIDAIRES, Association loi 1901
13 rue de TEMARA 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

BILAN ACTIF
AU 31 DECEMBRE 2011

	BRUT	AMORT/PROV	NET N EUR	NET N-1 EUR
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, Brevets, Valeurs similaires	27 491,95	299,80	27 192,15	0,00
Fonds Commercial				
Autres Immobilisations Incorporelles				
Avances et Acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Inst. Techniques matériel et Outillage				
Autres Immobilisations corporelles	12 252,63	6 351,93	5 900,70	3 263,89
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et Acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres Titres Immobilisés				
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	3 156,25		3 156,25	3 156,25
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE	42 900,83	6 651,73	36 249,10	6 420,14
STOCKS ET EN-COURS				
Matières Premières & autres approvision.				
En-cours de Production				
Produits Intermédiaires & Finis				
Marchandises				
Avances & Acomptes versés	0,00		0,00	
CREANCES D'EXPLOITATION				
Clients et comptes rattachés	20 100,00	0,00	20 100,00	18 243,00
Autres Créances	490,84	0,00	490,84	0,00
Capital Souscrit non Versé				
Valeurs Mobilières de Placement	160 000,00		160 000,00	142 647,91
Disponibilités	32 184,50	0,00	32 184,50	21 525,90
Charges Constatées D'Avance	6 068,40		6 068,40	879,49
TOTAL II - ACTIF CIRCULANT	218 843,74	0,00	218 843,74	183 296,30
Charges à Répartir / Plusieurs Exercices				
Primes de Remboursement des Obligations				
Ecart de Conversion ACTIF				
TOTAL GENERAL	261 744,57	6 651,73	255 092,84	189 716,44

DONS SOLIDAIRES, Association loi 1901

13 rue de TEMARA 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

BILAN PASSIF		
AU 31 DECEMBRE 2011		
	EXERCICE EUR	NET N-1 EUR
Fonds associatif sans droit de reprise		
Fonds associatif avec droit de reprise s'exerçant à la dissolution de l'association		
Ecart de réévaluation		
RESERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Affectation au Projet Associatif		
REPORT A NOUVEAU	140 117,69	137 649,52
RESULTAT COMPTABLE DE L'EXERCICE	23 336,64	2 468,17
Fonds associatif pouvant être repris avant dissolution de l'association		
Fonds associatif représentatif de biens qui se déprécient et qui ne sont pas renouvelés		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	26 763,00	
PROVISIONS REGLEMENTEES		
TOTAL I - CAPITAUX PROPRES	190 217,33	140 117,69
Provisions pour Risques	15 000,00	15 000,00
Provisions pour Charges		
TOTAL II - PROVISIONS POUR RISQUES	15 000,00	15 000,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts & dettes auprès établ. Crédit	0,00	
Emprunts & dettes financières divers		
Avances, Acomptes reçus / commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 303,51	18 889,75
Dettes fiscales et sociales	22 572,00	15 709,00
Autres		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs d'immobilisations		
Autres Dettes	0,00	0,00
Produits Constatés D'Avance	0,00	0,00
TOTAL III - DETTES	49 875,51	34 598,75
Ecart de Conversion PASSIF		
TOTAL GENERAL	255 092,84	189 716,44

DONS SOLIDAIRES, Association loi 1901

13 rue de TEMARA 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2011

	EXERCICE EUR	N-1 EUR
Ventes de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	137 079,00	124 060,00
CHIFFRE D'AFFAIRE NET	137 079,00	124 060,00
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	10 000,00	10 000,00
Dons	146 980,00	77 750,00
Reprises provisions & amortissements		
Autres produits	7 360,00	5 800,00
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	301 419,00	217 610,00
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats matières premières & autres appro.	6 561,86	1 633,76
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	136 581,34	89 452,19
Impôts, taxes et versements assimilés	2 264,00	1 909,00
Salaires et traitements	72 352,89	60 086,06
Charges sociales	60 275,86	58 541,10
Dotations aux amort/ immobilisations	1 860,67	1 236,28
Dotations aux prov. / immobilisations		
Dotations aux prov. Sur actif circulant		
Dotations aux prov. Risques et charges		0,00
Autres charges	265,00	265,00
CHARGES D'EXPLOITATION (II)	280 161,62	213 123,39
RESULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	21 257,38	4 486,61
OPE. EN COMMUN BENEFICE ATTRIBUE (III)	0,00	0,00
OPE. EN COMMUN PERTE SUPPORTEE (IV)	0,00	0,00
Prod. Financiers de participations		
Prod. Autres val. Mobilières & créance	0,00	275,16
Autres intérêts & produits assimilés	0,00	0,00
Reprises/provisions & transferts charges		
Différences positives de change		
Prod. Nets/cession val. Mobilières	1 587,07	
PRODUITS FINANCIERS (V)	1 587,07	275,16
Dotations financ. Amortissements & prov.		
Intérêts et charges assimilées	58,46	80,14
Différences négatives de change		
Charges Nettes /cession val. Mobilières	0,00	0,00
CHARGES FINANCIERES (VI)	58,46	80,14
RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)	1 528,61	195,02

COMPTE DE RESULTAT

AU 31 DECEMBRE 2011

	EXERCICE EUR	N-1 EUR
Prod. Exceptionnels / opération de gestion	550,65	750,00
Prod. Exceptionnels / opération en capital	0,00	0,00
Reprises/provisions & transferts charges	0,00	0,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	550,65	750,00
Charges Exceptionnelles / opération de gestion	0,00	2 963,46
Charges Exceptionnelles / opération en capital	0,00	0,00
Dotations Except. Amortissements & prov.	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0,00	2 963,46
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	550,65	-2 213,46
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I)+(III)+(V)+(VII)	303 556,72	218 635,16
TOTAL DES CHARGES (II)+(IV)+(VI)+(VIII)+(IX)+(X)	280 220,08	216 166,99
BENEFICE OU PERTE	23 336,64	2 468,17

DONS SOLIDAIRES

13 RUE DE TEMARA

78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

ANNEXE

Au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31/12/11 dont le total est de 255.092,84 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de 303.556,72 euros et dégageant un Excédent de 23.336,64 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois du 01/01/11 au 31/12/11.

- FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

DONS SOLIDAIRES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du PCG 82 et des dispositions du Règlement 99.01 du Comité de la Réglementation de la Comptabilité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) ou dégressif (D), en fonction des durées de vie prévues, qui sont principalement les suivantes :

- | | |
|------------------------------|------------|
| • Logiciel | 1 an en L |
| • Matériel informatique | 3 ans en L |
| • Progiciel SAP Business One | 5 ans en L |

Le progiciel SAP Business One acquis par Dons Solidaires a fait l'objet d'un don financier d'un montant équivalent à son coût. Cette immobilisation incorporelle et le don correspondant seront portés au compte de résultat pour le même montant en charges et en produits, prorata temporis sur 5 ans, donc sans impact sur le montant du résultat.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur brute est inférieure à la valeur comptable.

Dons en nature

Les marchandises données à l'Association sont comptabilisées en classe 8 à la clôture de l'exercice. Chaque produit est valorisé selon une valeur marchande.

La valorisation globale des flux de marchandises au cours et en fin d'exercice figure dans le chapitre 8 de la « Valorisation des contributions volontaires ».

DONS SOLIDAIRES

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers soit il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Une provision pour risques et charges a été constitué au cours des exercices antérieurs pour un montant de 15.000 euros, destinée à couvrir le coût de liquidation du stock dans l'hypothèse où notre activité devrait s'arrêter (facturation de notre logisticien, transport et manutention et du coût de destruction du stock).

2. NOTES SUR LE BILAN

ACTIF

Immobilisations corporelles

	01/01/11	Augmentation	Diminution	31/12/11
Valeurs brutes				
• Logiciels	149,00			149,00
• Licences		27.342,95		27.342,95
• Installations, agencements	1.103,91			1.103,91
• Matériels informatiques	6.802,04	4.346,68		11.148,72
Total	8.054,95	31.689,63		39.744,58
Amortissements				
• Logiciels	149,00			149,00
• Licences		150,80		150,80
• Installations, agencements	192,26	157,70		349,96
• Matériels informatiques	4.449,80	1.552,17		6.001,97
Total	4.791,06	1.860,67		6.651,73
Valeurs nettes	3.263,89	29.828,96		33.092,85

Principales variations :

- Acquisition de licences SAP Business One : 26 910 €
- Acquisition d'autres licences (Office et Server) : 432,95 €
- Achats de matériel informatique (tour, imprimante, écran, disques) : 4.346,68 €

DONS SOLIDAIRES

Immobilisations financières

	01/01/11	Augmentation	Diminution	31/12/11
Valeurs brutes				
<ul style="list-style-type: none"> • Participations • Créances rattachées • Autres 	3.156,25			3.156,25
Total	3.156,25			3.156,25
Provisions				
<ul style="list-style-type: none"> • pour dépréciation de titres • pour créances rattachées 				
Total	0		0	0
Valeurs nettes	3.156,25			3.156,25

Créances

	Montant brut	1 an au +	Echéance	+ d'un an
Créances rattachées aux participations	0	0		
Autres immobilisations financières	3.156,25	3.156,25		
Créances clients	20.100,00	20.100,00		
Autres créances	490,84	490,84		
Total	23.747,09	23.747,09		

PASSIF

Emprunts et dettes

	Montant brut	1 an au +	Echéance	+ d'un an
			De 1 à 5 ans	
Emp. dettes établissement de crédit	0	0		
Dettes fournisseurs	27.303,51	27.303,51		
Personnel et comptes rattachés	9.500,00	9.500,00		
Dettes fiscales sociales	13.072,00	13.072,00		
Groupe et associés				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
	49.875,51	49.875,51		

DONS SOLIDAIRES

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Exploitation	6.068,40	0
	6.068,40	0

3. VARIATION DES FONDS PROPRES

Le poste Report à nouveau créditeur de 137.649,52 euros au 31 décembre 2010 est augmenté en 2011 du bénéfice 2010 pour un montant de 2.468,17 euros, portant le report à nouveau à un montant de 140.117,69 euros.

Les fonds propres ont été augmentés du montant de la subvention d'investissement accordée par la société SAP Business One, pour le financement des licences et du logiciel, soit un montant de 27 313,65 €. La subvention est rapportée en produits au compte de résultat dans la même proportion que l'amortissement du logiciel et des licences au prorata temporis. Au 31 décembre 2011, la quote-part virée au compte de résultat s'élève à 550,65 €, ramenant la subvention à un montant de 26 763 €.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Résultat d'exploitation :

La *participation des « associations »* (membres adhérents), récipiendaires des produits, aux frais de transport et de logistiques représente un montant de 137.079,00 euros contre 124 060,00 euros en 2010.

Les *subventions* perçues s'élèvent à un montant de 10.000 euros, identiques à celles de 2010, et les *dons* reçus à un montant de 146.980,00 euros contre 77.750,00 euros en 2010.

Les *cotisations* versées par les membres s'élèvent à un montant de 7.360,00 euros, contre 5.800,00 euros en 2010.

DONS SOLIDAIRES

Les charges d'exploitation s'élèvent à un montant de 280.161,62 euros, contre 213.123,39 euros en 2010, se décomposant de la manière suivante :

- électricité, fournitures de bureau pour 6.561,86 € contre 1 633,76 € en 2010,
- Loyer, assurance et entretien des locaux pour 21.561,24 € contre 25 481,87 € en 2010,
- Documentation, Honoraires et séminaire pour 8.475,24 € contre 4 122,03 € en 2010,
- Honoraires de développement ERP pour 24.876,80 €
- Frais de catalogues, imprimés et film pour 287,04 € contre 290,63 euros en 2010,
- Frais de transport et stockage des produits pour 61.682,60 € contre 44 443,03 € en 2010,
- Frais de déplacements, réception, postaux et services bancaires pour 9.089,52 € contre 7 195,95 € en 2010,
- Frais de téléphone et système d'information pour 10.365,45 € contre 4 835,66 € en 2010,
- Frais de formation pour 243,45 € contre 3 083,82 € en 2010,
- Impôts et taxes pour 2.264,00 € contre 1 909,00 € en 2010,
- Salaires nets pour 72.352,89 € contre 60 086,06 € en 2010,
- Charges sociales salariales et patronales pour 60.275,86 € contre 58 541,10 € en 2010,
- Dotations aux amortissements pour 1.860,67 € contre 1 236,28 € en 2010,
- Redevances pour 265,00 € contre 265,00 € en 2010.

Le résultat d'exploitation s'établit à un excédent de 21.257,38 € contre un excédent de 4.486,61 € en 2010.

Le résultat financier s'établit à un résultat positif de 1.528,61 € contre 195,02 € en 2010.

Le résultat exceptionnel s'établit à un excédent de 550,65 € contre une perte de 2.213,46 € en 2010.

Le résultat de l'exercice se solde par un excédent positif de 23.336,64 € contre 2 468,17 € en 2009.

5. AUTRES INFORMATIONS

Effectif moyen

	cadres	Employés	Total
Personnel salarié	3		3

DONS SOLIDAIRES

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés

NEANT

Engagements reçus

NEANT

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

NEANT

8. VALORISATION ANNUELLES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

DONS EN NATURE (exprimés en valeur marchande)

Stock de produits au 01/01/2011 :	2.473.678,00 €
Produits reçus des donateurs en 2011 :	13.009.735,00 €
Produits redistribués aux associations en 2011 :	7.398.012,00 €
Stocks de produits au 31/12/2011 :	8.085.401,00 €

BENEVOLAT

La valorisation correspond au temps passé par les bénévoles au fonctionnement de l'association :

	Nbre Heures	Tarif horaire	Valorisation	Commentaires
Conseil d'administration	183	23,00	4 209	2,5 SMIC
Présidence	871	23,00	20 033	2,5 SMIC
Gestion de l'Association	2 366	23,00	54 418	2,5 SMIC
TOTAL	3 603		82 869	
Charges patronales 45%			37 291	
Coût global			120 160	

Fabienne MASSIE

*COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DE VERSAILLES*

DONS SOLIDAIRES

13 rue de TEMARA

78100 Saint Germain-en-Laye

N° Enregistrement Préfecture : W783000257

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2011

Fabienne MASSIE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DE VERSAILLES

DONS SOLIDAIRES

Association

Siège Social : 13 rue de TEMARA

78100 Saint Germain en Laye

N° Enregistrement Préfecture : W783000257

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 28 avril 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association DONS SOLIDAIRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et informations prévues par la loi.

Les comptes Annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fabienne MASSIE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DE VERSAILLES

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la valorisation des « dons en nature », exposé dans le paragraphe des Règles et Méthodes comptables page 4 de l'annexe, et chapitre 8 page 9 de l'annexe.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, et qui ont porté notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière et morale de l'association et les comptes annuels.

Fait à Saint Nom la Bretèche, le 24 février 2012

Le Commissaire aux Comptes

Fabienne MASSIE



Fabienne MASSIE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DE VERSAILLES

DONS SOLIDAIRES

13 rue de TEMARA

78100 Saint Germain-en-Laye

N° Enregistrement Préfecture : W783000257

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Fabienne MASSIE

COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE
DE VERSAILLES

DONS SOLIDAIRES

13 rue de TEMARA

78100 Saint Germain-en-Laye

N° Enregistrement Préfecture : W783000257

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011

Mesdames, Messieurs les Adhérents de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code du Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

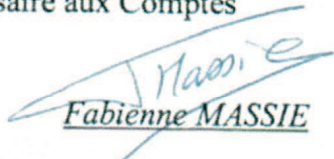
Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code du commerce.

Fait à Saint Nom, le 24 février 2012

Le Commissaire aux Comptes


Fabienne MASSIE